

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288**10 juin 1997****SOMMAIRE**

Abic Holding S.A., Luxembourg	page 13823	Menelaus S.A., Luxembourg	13790
Agricolux S.A., Luxembourg	13823	Metagest S.A., Luxembourg	13820
Apimmo S.A.H., Luxembourg	13820	Middle East Participations S.A., Luxembourg	13791
(La) Blitte S.A., Luxembourg	13796	Midilux S.A., Luxembourg-Kirchberg	13815
Byblos Maritime S.A., Luxembourg	13809	Midoc International Holding S.A., Luxembourg	13791
Caralux Holding S.A., Strassen	13806	Minifer, S.à r.l., Foetz	13790
Coluxor S.A., Luxembourg	13823	Misy International S.A., Luxembg	13784, 13785, 13788
Competitive Finance S.A., Luxembourg	13813	Montigny Holding S.A., Luxembourg	13791
Couly S.A., Luxembourg	13818	Mosella Consult S.A., Senningerberg	13796
(The) Cronos Group S.A., Luxembourg	13812	Nascar Finance S.A., Luxembourg	13796, 13797
Currency Management Fund Advisory S.A., Strassen	13808	National Investors Group S.A., Luxembg	13792, 13794
Denarius S.A., Luxembourg	13817	Neffa International S.A., Luxembourg	13799
Difagem Holding S.A., Luxembourg	13810	Niederma Sport Holding S.A., Luxembourg	13789
Doma Holding S.A., Luxembourg	13818	Nippon Warrant Fund, Sicav, Luxembourg	13814
Fijaria S.A., Luxembourg	13822	Nomina S.A., Luxembourg	13824
Fimo Invest Holding S.A., Luxembourg	13810	Nostag S.A., Luxembourg	13795
Five Arrows Iberian Fund, Luxembourg	13811	Pa. Fi. France S.A., Luxembourg	13817
Garma S.A., Luxembourg	13818	Pantai S.A., Luxembourg	13797
Hadafin Europe S.A., Luxembourg	13810	Poly Invest S.A., Luxembourg	13791
Holding Investment Venture S.A., Luxembourg	13814	PREFILUX, Société Luxembourgeoise de Prêts et Financements S.A., Luxembourg	13797, 13799
Icare S.A., Luxembourg	13819	Privest S.A.H., Luxembourg	13821
Iliad Invest S.A., Luxembourg	13816	Pro 1 Ltd, Société de droit irlandais	13790
Immocal Investments S.A., Luxembourg	13817	Prominvest Holding S.A., Luxembourg	13815
Immo Capitol S.A., Luxembourg	13816	P.W.L. Holding S.A., Esch-sur-Alzette	13791
Incon S.A., Luxembourg	13818	Quilmes Industrial, Luxembourg Limited Holding Company, Luxembourg	13815
Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg	13778	Rayon Vert S.A., Luxembourg	13811
Indican Holding S.A., Luxembourg	13821	Realfond Holding S.A., Luxembourg	13810
Instrument International Holding S.A., Senningerberg	13779	(La) Relatière Holding S.A., Luxembourg	13799
Interfincio S.A., Luxembourg	13779, 13780	Roger's Gym Cruchten, A.s.b.l., Cruchten	13803
Inter Mega S.A., Luxembourg	13780	Sailboat S.A., Luxembourg-Kirchberg	13822
International Paint Association S.A., Luxembourg	13780	Schooner Investment S.A., Luxembourg	13811
Interparco Holding S.A., Luxembourg	13781	Shubra Finance S.A., Luxembourg	13816
Invall S.A., Luxembourg	13822	Siged, S.à r.l., Luxembourg	13795
Invinter S.A., Luxembourg	13819	Siral S.A., Luxembourg	13822
Isidro International S.A., Luxembourg	13782	Sirtes S.A., Luxembourg	13824
IVI - International Venture Investors S.A., Luxembourg	13817	Société de Toulouse pour Investissements Holding S.A., Luxembourg	13782
Jaipur Corporation S.A., Moutfort	13823	Société Financière du Mont Canigou S.A., Luxembourg	13819
Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg	13814	Solem Mertert S.A., Wasserbillig	13809
J. Jerre International S.A., Luxembourg	13783	Solutex S.A., Luxembourg	13812
Kapeel S.A.	13783	Startup Investment S.A., Luxembourg	13794
(Roland) Kneip et Cie, S.e.c.s., Niederanven	13781, 13782	Syracuse S.A., Luxembourg	13820
(Léon) Kremer & Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13783	Technology System Holding S.A., Luxembourg	13813
(Les) Lauriers S.A.H., Luxembourg	13783	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	13808
Luxact S.A., Luxembourg	13783, 13784	Try S.A., Luxembourg	13813
Marsid Holdings S.A., Luxembourg	13784	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg	13820
Marvet International Holding S.A., Luxembourg	13790	Vakraly S.A., Luxembourg	13811
Matru S.A.H., Luxembourg	13788	Xentis Holding S.A., Luxembourg	13780, 13781
Meaco S.A., Luxembourg	13821		
Mellik S.A., Luxembourg	13790		

INDIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.263.

Minutes of the Annual General Meeting held at the registered office, on January 27, 1997

The Meeting was called to order at 11.00 a.m. by Sonia Biraschi, Chairman.

The Chairman appointed as Secretary Caroline Moes.

The Meeting elected as Inspector of Election Jean Faucher.

The Chairman declared and the Meeting noted that:

- In accordance with Luxembourg law notices were posted by mail to all registered shareholders on January 15, 1997 and publications have been made in accordance with Luxembourg law to invite all bearer shareholders to the meeting.
- That the Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Chairman, the Secretary and the Inspector of Election.
- As appears from said attendance list, 28,502 shares are represented at the present ordinary meeting.
- The present meeting was therefore regularly convened and had the legal power to act on the following items of the agenda.

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss account as of September 30, 1996 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended September 30, 1996.
4. Action on nomination for the election of the Directors and the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The Chairman read the reports of the Board of Directors and of the Auditor. A copy thereof was ordered filed with the Minutes of the Meeting.

Immediately thereafter, the Chairman presented and read the balance sheet and profit and loss account as at September 30, 1996.

The Chairman requested the Meeting to discharge the Directors with respect to the period ended September 30, 1996.

The Chairman then informed the shareholders that the mandates of the Directors in office lapsed at the present Meeting and proposed to elect the following Directors until the Annual General Meeting of 1998.

Messrs. James Ogilvy,
Gautam Khanna,
Audley Twiston Davies,
Benedict Hentsch,
André Elvinger.

The Chairman then proposed to the Meeting to re-elect PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG as independent auditors of the Fund for the ensuing year.

After due consideration the Meeting adopted unanimously the following resolutions:

1st resolution

- To approve the reports of the Board of Directors and of the Auditor.

2nd resolution

- To approve the balance sheet and the profit and loss account as at September 30, 1996.

3rd resolution

- To grant full and total discharge to the Directors and the Auditor in respect of their duties for the period ended September 30, 1996.

4th resolution

- To elect as Directors for the ensuing year:

Messrs. James Ogilvy,
Gautam Khanna,
Audley Twiston Davies,
Benedict Hentsch,
André Elvinger.

5th resolution

- To re-elect PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG as Auditor for the ensuing year
- There being no further business to come before the Meeting, it was thereupon dissolved.

Luxembourg, January 27, 1997.

Signature
Chairman

Signature
Secretary

Signature
Inspector of Election

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 490, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

INTERFINCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 16 décembre 1996

- La démission, en tant que Commissaire aux Comptes, de FIN-CONTROLE S.A. est acceptée.
- Monsieur Massimo Segre, directeur de société, demeurant à I-Turin est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour INTERFINCO S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09007/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

INTER MEGA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(09008/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

INTERNATIONAL PAINT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.388.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

INTERNATIONAL PAINT ASSOCIATION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(09009/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

XENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IXIA S.A., Société Anonyme).
Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IXIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 354 du 24 juillet 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs français (2.500,- FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de la raison sociale en XENTIS HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente à l'article 1 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en XENTIS HOLDING S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de XENTIS HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1997, vol. 830, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997.

F. Kessler.

(09014/219/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

XENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme,

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997.

F. Kessler.

(09015/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

INTERPARCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 12.676.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour INTERPARCO HOLDING S.A.

KREDIETRUST S.A.

Signature

Signature

(09011/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

**ROLAND KNEIP ET CIE, Société en Commandite Simple,
(anc. LES ARCADES, S.à r.l. et Cie, Société en Commandite Simple).**

Siège social: Niederanven.

R. C. Luxembourg B 18.721.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Roland Kneip, directeur, demeurant à Hostert;
2. IMMOBILIERE NORMAN S.A., établie et ayant son siège social à Hostert, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roland Kneip, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, en leurs qualités de seuls associés de la société LES ARCADES, S.à r.l. et Cie, société en commandite simple, avec siège social à Niederanven, constituée suivant acte notarié du 21 septembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 282 du 23 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu sous seing privé en date du 9 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 396 du 14 juin 1994,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société existe sous la dénomination ROLAND KNEIP et Cie, Société en commandite simple.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions quatre cent mille francs luxembourgeois (20.400.000,- LUF). Il est divisé en vingt mille quatre cents (20.400) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

A) Parts de commandité:	
Monsieur Roland Kneip, directeur, demeurant à Hostert, quatre cents parts	400
B) Parts de commanditaire:	
IMMOBILIERE NORMAN S.A., avec siège social à Hostert, vingt mille parts	20.000
Total: vingt mille quatre cents parts	20.400»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est gérée par l'associé commandité, Monsieur Roland Kneip, directeur, demeurant à Hostert, qui peut accomplir à ce titre tous les actes de gestion.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kneip, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, vol. 96S, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(09023/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

ROLAND KNEIP ET CIE, Société en Commandite Simple.

Siège social: Niederanven.

R. C. Luxembourg B 18.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(09024/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 11.906.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A.
F. Mesenburg C. Schlessler
Administrateur Administrateur

(09012/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 18.860.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 6, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (876.853,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

Signature.

(09084/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

J. JERRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.715.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09016/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

KAPEEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.713.

Il résulte d'une lettre recommandée de Monsieur Richard Kessler adressée au conseil d'administration de la société KAPEEL S.A. en date du 17 février 1997, que celui-ci démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09017/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LEON KREMER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 13, rue Stalingrad.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 1997, vol. 305, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KREMER & FILS, S.à r.l.

(09020/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LES LAURIERS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.349.

Le bilan au 30 juin 1996, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 1997 enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09025/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LUXACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.319.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 102, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(09026/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LUXACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.319.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 102, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

Signature.

(09027/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LUXACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 août 1995 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jacques Tordoor par le Conseil d'Administration du 16 janvier 1995 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Haupert, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 102, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09028/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.002.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MARSID HOLDINGS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(09030/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MARSID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 août 1996

La cooptation de Mme Eliane Irthum, employée privée, Helmsange en tant que nouvel Administrateur en remplacement de M. Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait certifié sincère et conforme

MARSID HOLDINGS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09031/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R.C. Luxembourg B 55.354.

Extraordinary Shareholders' Meeting held in Luxembourg on 1st of October 1996

Agenda

- 1 Resignation of Mr Hughes Vandeputte in his capacity of Director and Managing Director with effect from 31 August 1996.
2. Resignation of Mr Stephen Downing in his capacity of Director with effect from 2nd October 1996.
3. Discharge of Messrs Hughes Vandeputte and Stephen Downing in their above-mentioned capacity.
4. Nomination of Mr Daniel Godtbil as Director in replacement of Mr Hughes Vandeputte.
5. Nomination of Mr Peter Walti as Director in replacement of Mr Stephen Downing.
6. Authorise the Board of Directors to appoint Mr Daniel Godtbil as Managing Director in replacement of Mr Hughes Vandeputte

Resolutions

1. The shareholders note that Mr Hughes Vandeputte has resigned from the Company in his capacity of Director and Managing Director with effect from 31 August 1996.

2. The shareholders take note of the resignation of Mr Stephen Downing in his capacity of Director with effect from 2nd October 1996.

3. The shareholders give discharge to Mr Vandeputte for all acts performed in his above-mentioned capacity between the beginning of the current fiscal year and 31 August 1996.

4. The shareholders give discharge to Mr Stephen Downing for all acts performed in his capacity of Director between the beginning of the current fiscal year and 1st October 1996.

5. The shareholders approve the appointment of Mr Daniel Godtbil as Director in replacement of Mr Hughes Vandeputte.

6. The shareholders approve the appointment of Mr Peter Walti as Director.

7. The shareholders propose to the Board of Directors to designate Mr Daniel Godtbil as Managing Director with immediate effect.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 février 1997.

G. Lecuit.

(09042/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R.C. Luxembourg B 55.354.

Board Meeting held in Luxembourg on 1st of October 1996

Resolution

Further to the proposal made by the Extraordinary Shareholders' Meeting held in Luxembourg this 1st of October 1996, the Board of Directors decides to appoint Mr Daniel Godtbil as Managing Director with immediate effect.

Suit les signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 février 1997.

G. Lecuit.

(09043/220/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.354.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the ninth of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MISYS INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on May 31st, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 471 of September 21st, 1996.

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, employé privé, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital to the extent of thirty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of ninety million Luxembourg francs (90,000,000.- LUF) to one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF) by the issue of seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares with a nominal value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and an issue premium of one billion eight hundred and seventeen million nine hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-six Luxembourg francs (1,817,943,676.- LUF) paid on all the new shares.

2. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right.

3. Subscriptions and full payment by COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Burtleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, WR11 5SF England, of all seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares by contribution in kind of all assets and liabilities valued by its directors and subject to an independent auditor's report established by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée with registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:

«The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF) represented by two million five hundred and seventy thousand (2,570,000) shares of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, fully paid-up.»

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase of the share capital to the extent of thirty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of ninety million Luxembourg francs (90,000,000 - LUF) to one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF) by the issue of seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares with a nominal value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and an issue premium of one billion eight hundred and seventeen million nine hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-six Luxembourg francs (1,817,943,676.- LUF) paid on all the new shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares the company COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Burpleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, WR11 5SF England.

Subscription - Payment

Thereupon, the company COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, prenamed, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in England, on December 18, 1996, the said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

declared to subscribe to the seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all of its assets and liabilities valued in a report established by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée with registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, on January 8, 1997, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, we have no comments to make on the value of the contribution, which is at least equal to the number and value of the 770,000 shares with a nominal value of LUF 50.- each plus the total share premium of LUF 1,856,443,676.- in return for the contribution in kind of all assets and liabilities of COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC.»

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF), represented by two million five hundred and seventy thousand (2,570,000) shares of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, fully paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Community to another company incorporated in the European Community, the company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two hundred and forty thousand francs (240,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MISYS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 21 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Increase of the share capital to the extent of thirty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (38,500,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of ninety million Luxembourg francs (90,000,000.- LUF) to one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF) by the issue of seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares with a nominal value of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and an issue premium of one billion eight hundred and seventeen million nine hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-six Luxembourg francs (1,817,943,676.- LUF) paid on all the new shares.

2. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right.

3. Subscriptions and full payment by COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Burtleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, WR11 5SF England, of all seven hundred and seventy thousand (770,000) new shares by contribution in kind of all assets and liabilities valued by its directors and subject to an independent auditor's report established by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée with registered office in L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:

«The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-eight million five hundred thousand Luxembourg francs (128,500,000.- LUF), represented by two million five hundred and seventy thousand (2,570,000) shares of fifty Luxembourg francs (50.- LUF) each, fully paid-up.»

5. Miscellaneous.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de trente-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (38.500.000.- LUF) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000.- LUF) à cent vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (128.500.000.- LUF) par l'émission de sept cent soixante-dix mille (770.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante francs luxembourgeois (50.- LUF), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et une prime d'émission d'un milliard huit cent dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille six cent soixante-seize francs luxembourgeois (1.817.943.676.- LUF) imputée sur toutes les nouvelles actions.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des sept cent soixante-dix mille (770.000) actions nouvelles par la société COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, une société de droit anglais, ayant son siège social à Burtleigh House, Chapel Oak, Salford Priors, Worcestershire, WR11 5SF Angleterre.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes: COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Angleterre, le 18 décembre 1996,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle société déclare souscrire les sept cent soixante-dix mille (770.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature de tous ses actifs et passifs évalués dans un rapport établi par DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, we have no comments to make on the value of the contribution, which is at least equal to the number and value of the 770,000 shares with a nominal value of LUF 50.- each plus the total share premium of LUF 1,856,443,676.- in return for the contribution in kind of all assets and liabilities of COUNTRYWIDE HOLDINGS (UK) PLC.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (128.500.000,- LUF), représenté par deux millions cinq cent cent soixante-dix mille (2.570.000) actions de cinquante francs luxembourgeois (50,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante également dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent quarante mille francs (240.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, A. Braquet, M. Schmit, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 96S, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(09044/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(090452/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MATRU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, sous la dénomination de MATRU S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Bascharage, en date du 14 janvier 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 50, du 18 mars 1975;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 89, du 25 avril 1979;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 54, du 22 février 1985;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 189, du 10 juillet 1989;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 198, du 15 juin 1990.

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1996, numéro 2037 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerben W. A. Wardenier, employé privé, demeurant à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Biot, employé privé, demeurant à Reisdorf.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur par l'assemblée, Madame Marjolijne Drooglever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Tous ici présents et déclarant accepter leurs fonctions.

Monsieur le Président expose, que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. - Réduction du capital social de 2.100.000,- de florins hollandais.
2. - Et la modification de l'article cinq des statuts, concernant le capital social.

Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Qu'il appert de la prédite liste de présence que les soixante douze mille actions (72.000) sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires, présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose à l'assemblée les motifs et circonstances qui ont amené le conseil d'administration à soumettre à l'agrément des actionnaires l'ordre du jour sus relaté.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de réduire le capital social de deux millions cent mille (2.100.000,-) florins hollandais, pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent mille (3.600.000,-) florins hollandais à un million cinq cent mille (1.500.000,-) florins hollandais, par la suppression de quarante-deux mille (42.000) actions de cinquante (50) florins hollandais chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et de la réalisation de la réduction de capital dont il s'agit, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de donner à l'article 5 des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,- NLG) florins hollandais, représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,- NLG) florins hollandais chacune, entièrement libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée à 10.30 heures.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: G. W. A. Wardenier, F. Biot, M. Drooglever-Fortuyn, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 1997, vol. 830, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997.

N. Muller.

(09033/224/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NIEDERMAN SPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.713.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09053/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NIEDERMAN SPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.713.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09054/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

F. Stamet A. Renard
Administrateur *Administrateur*

(09032/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MELLIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 103, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(09034/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MINAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R. C. Luxembourg B 47.002.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 février 1997, numéro 290 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 1997, volume 830, folio 73, case 11, de la société à responsabilité limitée MINAFER, S.à r.l., avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Rambrouch, en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 22 juin 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schuman, en date du 4 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 18 janvier 1995, au capital social de 500.000,- francs, la répartition des parts s'établit comme suit:

MAHEK FINANCE S.A., avec siège à Luxembourg 100 parts

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997.

N. Muller.

(09041/224/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MENELAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.943.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MENELAUS S.A.

F. Stamet C. Schlessner
Administrateur *Administrateur*

(09035/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

PRO 1 LTD, Société de droit irlandais.

Le domicile luxembourgeois du 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, de la société de droit irlandais PRO 1 LTD., sise à Dublin, Irlande, a été dénoncé par son agent domiciliataire en date du 19 février 1997.

Pour publication et réquisition
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09066/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

POLY INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.855.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1996

- La liquidation de la société POLY INVEST S.A. est clôturée.
- Décharge est accordée au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de mise en liquidation.
- Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 11, rue Aldringen à Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
KREDIETRUST
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09063/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.809.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MIDOC INTERNATIONAL HOLDING S.A.

F. Stamet A. Renard

Administrateur Administrateur

(09039/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.190.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A.

A. Renard H. Hansen

Administrateur Administrateur

(09040/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.632.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

MONTIGNY HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(09046/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

P.W.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26/28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.377.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997, vol. 305, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09068/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.479.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of February.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed, on June 22nd, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 308 of July 7th, 1992, the articles of incorporation of which have been amended by deeds of the undersigned notary, on December 13th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil number 136 of March 27th, 1995, on June 27th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil number 496 of September 30th, 1995 and on August 9th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil number 561 of November 3rd, 1995.

The meeting was opened by Mr Charles Lahyr, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employée privée, residing à B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital to the extent of USD 3,000,000.- in order to raise it from the amount of USD 7,040,000.- to USD 10,040,000.- by the issue of 3,000 new shares with a nominal value of USD 1,000.- each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver of his preferential subscription right by the minority shareholder, Mr Nasser Musaed Abdullah Al Sayer, and subscription and full payment of the 3,000 new shares with a nominal value of USD 1,000.- each by contribution of USD 3,000,000.- by the majority shareholder, NATIONAL BANK OF KUWAIT SAK.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital to the extent of three million US dollars (3,000,000.- USD) in order to raise it from the amount of seven million forty thousand US dollars (7,040,000.- USD) to ten million forty thousand US dollars (10,040,000.- USD) by the issue of three thousand (3,000) new shares with a nominal value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the minority shareholder, Mr Nasser Musaed Abdullah Al Sayer, waived his preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the three thousand (3,000) new shares the majority shareholder NATIONAL BANK OF KUWAIT SAK, having its registered office in Safat, Kuwait.

Subscription - Payment

Thereupon, the company NATIONAL BANK OF KUWAIT SAK, prenamed, here represented by Mr Paul Marx, prenamed,

by virtue of a proxy established in Kuwait City, on January 23rd, 1997,

declared to subscribe to the three thousand (3,000) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of three million US dollars (3,000,000.- USD) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Second paragraph.** The subscribed capital of the corporation is set at ten million forty thousand US dollars (10,040,000.- USD), represented by ten thousand forty (10,040) shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of three million US dollars (3,000,000.- USD) is valued at one hundred and two million one hundred and eighty thousand francs (102,180,000.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one million one hundred and twenty thousand francs (1,120,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 22 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 308 du 7 juillet 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil numéro 136 du 27 mars 1995, en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 496 du 30 septembre 1995, et en date du 9 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 561 du 3 novembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de USD 3.000.000,- pour le porter du montant de USD 7.040.000,- à USD 10.040.000,- par l'émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur Nasser Musaed Abdullah Al Sayer, à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération des 3.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de USD 1.000,- chacune moyennant contribution de USD 3.000.000,- par l'actionnaire majoritaire, NATIONAL BANK OF KUWAIT SAK.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions dollars US (3.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de sept millions quarante mille dollars US (7.040.000,- USD) à dix millions quarante mille dollars US (10.040.000,- USD) par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire, Monsieur Nasser Musaed Abdullah Al Sayer, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

NATIONAL BANK OF KUWAIT SAK, ayant son siège social à Safat, Koweït,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé,

en vertu d'une procuration générale donnée à Koweït City, le 23 janvier 1997,

laquelle société déclare souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 2^{ème} alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions quarante mille dollars US (10.040.000,- USD), représenté par dix mille quarante (10.040) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trois millions de dollars US (3.000.000,- USD) est évalué à cent deux millions cent quatre-vingt mille francs (102.180.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ un million cent vingt mille francs (1.120.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lahyr, A. Braquet, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 76, case 4. – Reçu 1.016.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(09050/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 1997.

G. Lecuit.

(09051/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

STARTUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.806.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq février

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société STARTUP INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, le 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 43 du 1^{er} février 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Rumelange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant à B-Athus.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et paiement des nouvelles actions émises par LOVETT OVERSEAS S.A.

4. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du

bureau et du notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée admet à la souscription des douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire LOVETT OVERSEAS S.A., ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken et Monsieur Patrick Lorenzato, prénommés, en vertu d'une procuration délivrée à Panama en date du 31 octobre 1996.

Ces douze mille cinq cents (12.500) actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces par LOVETT OVERSEAS S.A., préqualifiée, de sorte que le montant de douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1^{er}.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 180.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Vanderkerken, P. Lorenzato G. Jacquet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 février 1997, vol. 459, fol. 59, case 6. – Reçu 125.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 février 1997.

A. Lentz.

(09093/221/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NOSTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 5.026.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 96, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(09055/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SIGED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 25, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 48.467.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour la société

Signature

(09075/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LA BLITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.585.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour la société
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(09021/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LA BLITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 44.585.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme LA BLITTE S.A. tenue à Luxembourg, le 27 février 1997, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- le bilan au 31 décembre 1995 a été approuvé et que le résultat a été reporté à l'exercice suivant,
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes à titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.
- le mandat des 3 administrateurs
Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à Olm;
Monsieur Dennis Bosje, demeurant à Luxembourg;
TRUSTINVEST S.A., située à Luxembourg
prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui devra approuver le bilan au 31 décembre 1996
- le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui devra approuver le bilan au 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09022/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

MOSELLA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 51.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 103, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(09047/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NASCAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.494.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

NASCAR FINANCE S.A.
F. Mesenburg C. Schlessner
Administrateur Administrateur

(09048/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NASCAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 décembre 1996

- Le mandat d'Administrateur de Madame Yolande Johanns et de Messieurs Carlo Schlessler et François Mesenburg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
NASCAR FINANCE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09049/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

PANTAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.287.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(09057/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

PANTAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.287.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 août 1996 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09058/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

PREFILUX, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRETS ET FINANCEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 6.720.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRETS ET FINANCEMENTS en abrégé PREFILUX, avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Wurth, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 19 juin 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 70 du 29 juillet 1964,

statuts modifiés suivant acte du 11 août 1964, publié au Mémorial C numéro 86 du 14 septembre 1964, suivant acte du 9 décembre 1968, publié au Mémorial C numéro 14 du 28 janvier 1969, suivant actes reçus par le notaire soussigné le 14 avril 1986, le 16 juin 1992 et le 23 juillet 1993, publiés au Mémorial C numéro 185 du 5 juillet 1986, numéro 487 du 27 octobre 1992 et numéro 475 du 13 octobre 1993,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 6.720.

Bureau

La séance est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Deblir, Administrateur-Délégué, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Rolf Morhard, Premier Conseiller de Direction de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Crauthem.

L'assemblée choisit comme scrutateurs

- 1) Monsieur Benoît Holzem, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 2) Madame Irmine Eischen, Premier Conseiller à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Senningerberg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

- 1) Article 2. - Correction de l'orthographe du mot «l'escompte».
- 2) Suppression de l'article 14.
- 3) Article 15. «Indépendamment des rémunérations statutaires prévues à l'article (mise en concordance avec la nouvelle numérotation), et du remboursement des ...»
- 4) Article 16. «Chaque année se tiendra (...) les convocations, le deuxième mardi du mois de mars à onze heures.»
- 5) Mise en concordance de la numérotation des articles avec les décisions à prendre.»

II. - Il existe actuellement deux cent cinquante mille (250.000) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 250.000.000,-).

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de corriger dans l'article 2 des statuts l'orthographe du mot «escompte».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 14 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société du troisième mardi du mois d'avril à onze (11.00) heures, au deuxième mardi du mois de mars à onze (11.00) heures et de modifier en conséquence l'article 16 (premier alinéa) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16. Premier alinéa.** Chaque année se tiendra une assemblée générale dans la commune du siège social, au siège social ou à l'endroit désigné dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars à onze (11.00) heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mettre en concordance la numérotation des articles suite à la décision de supprimer l'article 14 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide également de corriger dans l'article 14 nouveau des statuts (ancien article 15), le renvoi à l'ancien article 19 des statuts par le renvoi à l'article 17 nouveau, de sorte que le nouvel article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14.** Indépendamment des rémunérations statutaires prévues à l'article dix-sept, et du remboursement des frais de déplacement et autres, l'assemblée générale pourra accorder aux administrateurs une indemnité fixe, qui sera imputée aux frais généraux.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (frs. 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Deblir, R. Morhard, B. Holzem, I. Eischen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 février 1997.

T. Metzler.

(09082/222/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

PREFILUX, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRETS ET FINANCEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 6.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 février 1997.

T. Metzler.

(09082/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

NEFFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.715.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

NEFFA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09052/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

LA RELATIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Crovella, dirigeant de société, demeurant à F-38410 Saint-Martin d'Uriage, 200, route de la Relatière;
2. Madame Michèle Gallin-Frandaz, sans état, épouse de Monsieur Paul Crovella, demeurant à F-38410 Saint-Martin d'Uriage, 200, route de la Relatière,

ici représentés par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui conférées;

3. Monsieur Olivier Crovella, étudiant, demeurant à F-38410 Saint-Martin d'Uriage, 200, route de la Relatière, mineur d'âge pour lequel agissent et stipulent ses père et mère, les prénommés Monsieur Paul Crovella et Madame Michèle Gallin-Frandaz, pris en leur qualité de représentants et d'administrateurs légaux de la personne et des biens de leurdit enfant mineur;

4. Madame Catherine Crovella, secrétaire, épouse de Monsieur Guillini, demeurant à F-38430 Saint-Jean de Moirans, 4, Lotissement des Tuilerie,

ici représentés par Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui conférées.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre 1er. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LA RELATIERE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept millions de francs français (7.000.000,- FRF), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs français (20.000.000,- FRF), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société, comme prime d'émission sur l'émission et ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation selon les modalités ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constituée par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou, dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous

réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est plus sûr que le montant soit payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société, de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide, déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui seront cotés ou traités sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou, en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la valeur marchande réelle;

iii) la valeur de tous investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne seront pas cotés ou traités à une Bourse, mais traités à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration;

v) la valeur de tous autres investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible, sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1. acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2. vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C) Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la société («avoirs nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus, moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F) Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront:

a. affectés d'un coefficient égal au rapport entre les cours constatés en Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Francfort au 31 décembre précédent pour les trois holdings cotés représentant la plus forte capitalisation boursière et les cours de leurs participations boursières ou, si celles-ci ne sont pas cotées, leur valeur bilantaire, tel qu'il sera établi par le conseil d'administration;

b. divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société

5b. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée comme suit:

a) par la valeur de la pleine propriété des actions conformément aux dispositions de l'article 5,

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Il se réunit au moins une fois par an.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents ou autres tiers.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires détenteurs d'actions de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société, y inclus les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société et les actionnaires détenant l'usufruit desdites actions.

Les actionnaires détenant la nue-propiété des actions de la société seront convoqués à ces assemblées bien que ceux-ci n'aient pas droit de vote, eu égard aux dispositions de l'article 3 des présents statuts; les décisions prises dans ces assemblées feront l'objet d'une consultation des actionnaires nus-propiétaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de mai 1998 à 15.00 heures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital comme suit:

1. Monsieur Paul Crovella, préqualifié, une action en pleine propriété	1
trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions en usufruit	3.499
2. Madame Michèle Gallin-Frandaz, préqualifiée, une action en pleine propriété	1
trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions en usufruit	3.499
3. Monsieur Olivier Crovella, préqualifié, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions en nue-propriété	3.499
4. Madame Catherine Crovella, préqualifiée, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions en nue-propriété	3.499
Total: sept mille actions	7.000

Toutes les actions souscrites ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de sept millions de francs français (7.000.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinq cent trente mille francs luxembourgeois (530.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2002.

a) Monsieur Paul Crovella, dirigeant de société, demeurant à Saint-Martin d'Uriage;

b) Monsieur Norbert Schmitz, directeur, demeurant à Luxembourg; et

c) Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à Steinfort.

Les mandats sont exercés à titre gratuit.

4. Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2002:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997, vol. 830, fol. 79, case 2. – Reçu 427.862 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 1997.

F. Kessler.

(09130/219/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 1997.

ROGER'S GYM CRUCHTEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7421 Cruchten, 9, rue de l'Eglise.

Constituée le 13 mars 1992 sous forme d'association sportive

Statuts modifiés par l'assemblée générale du 2 février 1997

Les anciens statuts sont abrogés en bloc et remplacés par les dispositions suivantes:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ROGER'S GYM CRUCHTEN, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège social est établi à L-7421 Cruchten, 9, rue de l'Eglise. Par décision de l'assemblée générale, il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport de force. Elle peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale ayant un objet identique au sien ou, plus généralement, ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

L'association s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités. Elle pourra louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet.

Chapitre II. Des membres-associés et des membres d'honneur

Art. 4. Le nombre minimum des membres-associés est fixé à trois. Il ne comprend pas les membres d'honneur. Un relevé portant les nom, prénom, profession, domicile et nationalité des membres actuels est annexé aux présents statuts. Ce relevé est mis à jour annuellement et est déposé au greffe du tribunal civil du siège de l'association dans le mois de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 5. Sont admissibles comme membres-associés, désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes intéressées, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise des statuts actualisés, d'une carte de membre actif et d'une licence.

Sont admissibles comme membres d'honneur, toutes personnes intéressées, agréées par le conseil d'administration. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres-associés.

Art. 6. La cotisation annuelle à verser par les membres de l'association ne peut pas dépasser le montant de deux mille francs. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 7. Les membres de l'association peuvent se retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix dans les cas suivants: Lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association.

Lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération soit de lui-même, soit d'un autre associé, soit de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications et statuant à la majorité des 2/3 de ses membres, peut prononcer, pour les mêmes raisons, avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale, laquelle sera appelée à statuer sur l'exclusion du membre.

En cas de démission ou de l'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. Des assemblées générales

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'association,
- l'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le premier dimanche du mois de février. Cette date peut être différée par le conseil d'administration.

Art. 10. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les 2 mois, lorsque 20 % des membres en font la demande.

Art. 11. Toute proposition signée par un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Les associés qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être parvenue au président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 13. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité de 2/3 des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote concernant celles-ci. Aucune résolution ne figurant pas sur l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 8 des présents statuts.

Art. 14. Tous les associés doivent être convoqués par écrit ou par voie de presse au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 15. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux membres.

Art. 16. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est stipulé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si elle réunit les 2/3 des membres. Une modification ne peut être adoptée que si elle atteint un quorum de 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée, il doit en être convoquée une seconde, laquelle ne sera valablement constituée que si au moins 50 % des membres sont présents ou représentés.

Si les 50 % des membres ne sont pas présents ou représentés à la seconde assemblée, il doit en être convoquée une troisième, laquelle pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans ce cas, la décision sera soumise cependant à une homologation par le tribunal civil.

Si la modification porte sur l'un des articles du chapitre premier des présents statuts, la décision n'est admise dans l'une ou l'autre des assemblées que si elle est votée à la majorité de 3/4 des voix.

Toute modification aux statuts sera publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chapitre IV. Du conseil d'administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'administration composé entre 5 et 7 membres: un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, ainsi que deux assesseurs. En cas de candidatures suffisantes, deux suppléants peuvent être prévus.

Le conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale pour un terme d'un an. Il est révocable à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs et à défaut de suppléants, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur à 3. Le cas échéant, une assemblée générale extraordinaire sera appelée à élire un nouveau conseil d'administration.

Art. 19. S'il y a plusieurs candidatures pour le poste du président, celui-ci est élu par vote séparé de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le vice-président, en cas d'empêchement du président et du vice-président, le plus ancien des membres du conseil d'administration fera fonction de président.

Art. 20. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. Les administrateurs ayant un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir du vote.

Il est rédigé par les soins du secrétaire un procès-verbal de chaque réunion, lequel reprendra les noms des personnes présentes, l'ordre du jour ainsi que les décisions prises. Ce compte-rendu est signé par le secrétaire et contresigné par le président après approbation lors de la réunion suivante.

Art. 21. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment édicter un code sportif, passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

Chapitre V. Divers

Art. 22. L'association décline toute responsabilité en cas de résultat positif d'un de ses membres lors d'un test réalisé dans le cadre de la lutte contre le dopage. Les amendes dont le membre pourra être frappé sont intégralement à charge de celui-ci. En outre, l'association se réserve expressément le droit de recouvrement auprès du membre des frais et amendes incombant à elle lors d'un tel incident.

En cas de test positif d'un membre, il sera obligatoirement fait application de l'article 7, alinéas 2 et 3 des présents statuts.

De plus amples détails concernant les cas de dopage pourront être réglés par le code sportif à émettre par le conseil d'administration.

Art. 23. Les livres de l'association sont tenus suivant les principes de la comptabilité commerciale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

La surveillance des comptes de l'association est confiée par l'assemblée générale à un ou plusieurs réviseurs de caisse, membres ou non, nommés pour un an, rééligibles et toujours révocables.

Art. 24. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 25. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association trouvera une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée. Si ceci n'est pas possible, le produit net de liquidation sera affecté à une oeuvre de bienfaisance, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 26. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Diekirch, le 2 février 1997.

Le conseil d'administration

R. Piron B. Wampach B. Boubel
J. Wampach J. Klein R. Cordes

Enregistré à Mersch, le 21 février 1997, vol. 122, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

CARALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 11, rue des Prés.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit février.
Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - EUROCONCEPT MANAGEMENT, société de droit anglais, avec siège social à Birmingham (Angleterre), Sommerset House, Temple Street B2 5 DN, ici représentée par Mademoiselle Céline Humbert, assistante de direction, demeurant à Rangevaux/France, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée;
2. - MUNICIPAL INSURANCE, société de droit irlandais, avec siège social à Dublin 2, (Irlande), 57, James Street, ici représentée par Mademoiselle Céline Humbert, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, toujours représentés comme il est dit ci-dessus, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qui est présentement constituée.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARALUX HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant des apports en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions et de la manière prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut également, conformément aux dispositions de la loi, décider de la distribution de dividendes intérimaires.

Art. 11. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 1997.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. - EUROCONCEPT MANAGEMENT, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2. - MUNICIPAL INSURANCE, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quarante-huit mille francs luxembourgeois (48.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le siège de la société est fixé à L-8039 Strassen, 11, rue des Prés.
2. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
3. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2002.

- a) Monsieur Hocine Sahir, consultant, demeurant F-93390 Clichy-sous-Bois, 07, allée E. Cossonneau;
 b) Madame Dalila Djenidi, secrétaire, demeurant F-93390 Clichy-sous-Bois, 07, allée E. Cossonneau;
 c) EUROCONCEPT MANAGEMENT Ltd, Sommerset House, Temple Street, Birmingham B2 5DN, Grande-Bretagne.

4. - Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2002.

FIDUCIAIRE CAPITAL PARTNERS, société à responsabilité limitée, avec siège social à Strassen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Humbert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 1997, vol. 830, fol. 79, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 1997.

F. Kessler.

(09121/219/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 1997.

TRANSSODER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.491.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

TRANSSODER HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(09100/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

TRANSSODER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Adriano Giuliani, employé privé, L-Esch-sur-Alzette, est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme

TRANSSODER HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 489, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09101/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

CURRENCY MANAGEMENT FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.634.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que:

Le Conseil d'Administration a nommé provisoirement M. Koen van der Borgh, membre du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Simon Romijn, administrateur démissionnaire.

Ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 1997.

La nomination de M. Koen van der Borgh sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Luxembourg, le 17 février 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09158/062/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 1997.

SOLEM MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6601 Wasserbillig (Mertert).

R. C. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09085/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SOLEM MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6601 Wasserbillig (Mertert).

R. C. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09086/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SOLEM MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6601 Wasserbillig (Mertert).

R. C. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09087/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SOLEM MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6601 Wasserbillig (Mertert).

R. C. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09088/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

SOLEM MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6601 Wasserbillig (Mertert).

R. C. Luxembourg B 14.832.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 février 1997, vol. 490, fol. 8, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

(09089/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 1997.

BYBLOS MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.624.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 11 décembre 1996 que Monsieur Daniel Martineau, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Timothy Betley, administrateur démissionnaire, en date du 10 décembre 1996.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 21 février 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1997, vol. 489, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09148/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 1997.

HADAFIN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.318.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 1997* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02800/696/15)

Le Conseil d'Administration.

DIFAGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.656.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 1997* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02801/696/15)

Le Conseil d'Administration.

REALFOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.934.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juillet 1997* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02802/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FIMO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 52.639.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juillet 1997* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02861/696/15)

Le Conseil d'Administration.

13811

VAKRALY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 juin 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

I (02769/005/15)

Le Conseil d'Administration.

RAYON VERT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.265.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 1997 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02797/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SCHOONER INVESTMENT, Société Anonyme.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 26 juin 1997 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (02474/546/18)

Le Conseil d'Administration.

FIVE ARROWS IBERIAN FUND.
Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.710.

Please be advised that the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the above Company which was held on 30 May 1997 before a notary could not validly deliberate on point 1 of the agenda, ie the dissolution of FIVE ARROWS IBERIAN FUND. Indeed, out of the 1,043,756 outstanding shares on 30 May 1997, only 499,226 shares were present or represented, that is to say less than half of the shares issued on the day of the Meeting.

The Meeting decided to convene a new Extraordinary General Meeting as required by Article 67.1 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

Accordingly, we wish to inform you that you are convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the above Company to be held at the Registered Office in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, on 15 July 1997 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of FIVE ARROWS IBERIAN FUND.
2. Appointment of BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Luxembourg Branch represented by Mrs Anne de La Vallée Poussin and Mr Philippe Visconti as Liquidator and determination of their power.
3. Instructions to the Liquidator to present his report at an Extraordinary General Meeting which must be held on 25 August 1997 and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing liquidation on 16 September 1997.

Please note that no quorum is required for this Meeting and that the decisions will be taken at a majority of 2/3 of the shares present or represented at the Meeting.

A shareholder may act at any meeting by proxy.

To be valid, this proxy must be sent to the Registered Office duly signed by the Shareholder and received no later than 5.00 p.m. on the business day preceding the Meeting.

On behalf of the Company
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.
Succursale de Luxembourg

I (02860/755/31)

SOLUTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 47, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.453.

Les Actionnaires de la Société SOLUTEX, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le vendredi 26 juin 1997 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996/1997;
- 2) Rapport du Commissaire de Surveillance;
- 3) Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 1997;
- 4) Affectation du résultat;
- 5) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- 6) Nominations statutaires;
- 7) Divers.

I (02662/518/18)

Le Conseil d'Administration.

THE CRONOS GROUP, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Notice is hereby given that the

ANNUAL MEETING

of the shareholders of THE CRONOS GROUP, with registrar number R.C. Luxembourg B 27.489 (the «Company»), will be held at the Hotel Le Royal, 12, boulevard Royal, Luxembourg, on Friday, June 27, 1997 commencing at 2.00 p.m., local time, for the following purposes:

Agenda:

- (a) To accept the appointment of Moore Stephens as the independent auditors for the fiscal year 1996;
- (b) To receive and approve the reports of the Independent Auditor and of the Board of Directors;
- (c) To approve the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the year ended December 31, 1996;
- (d) To ratify the appointment of a director in 1997 to fill a vacancy;
- (e) To discharge the Board of Directors pursuant to Article 74 of the Company Law (August 10, 1915) for the execution of their mandate for the year ended December 31, 1996;
- (f) To elect at least four and as many as five directors of the Company;
- (g) To approve the appointment of Moore Stephens as the Company's Independent Auditor for the fiscal year 1997 and to authorize the directors to fix the Independent Auditor's remuneration;
- (h) To approve any dividends and allocate the results for the year ended December 31, 1996;

- (i) To transact such further or other business matters as may properly come before the Annual Meeting and at any adjournment thereof.

All shareholders are invited to attend, although only shareholders of record at the close of business on May 29, 1997 at 5.00 p.m., eastern standard time, will be entitled to vote at the Annual Meeting and at any adjournment thereof.

It is important that the shares be represented and voted at the Annual Meeting. Whether or not shareholders plan to attend, they should vote, sign and date the proxy addressed to them and mail it in the accompanying envelope as promptly as possible. If shareholders attend the meeting, they may vote their stock in person if they wish. A proxy may be revoked by appropriate notice to the Chairman of the Company or the chairman of the meeting as described in the proxy statement.

*On Behalf of the Board of Directors
S. M. Palatin
Chairman and Chief Executive Officer*

I (02868/755/35)

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.377.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 1997 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02798/696/15)

Le Conseil d'Administration.

TECHNOLOGY SYSTEM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.173.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02702/534/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPETITIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.787.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le mercredi 25 juin 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

I (02848/043/16)

JAPAN DYNAMIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.694.

To our shareholders,
We have the honour to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of JAPAN DYNAMIC FUND, which will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 27, 1997* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 1996;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (02869/584/25)

The Board of Directors.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.075.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mardi *1^{er} juillet 1997* à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02799/009/18)

Le Conseil d'Administration.

NIPPON WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 24.400.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of NIPPON WARRANT FUND, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on *Friday 4th July, 1997* at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - a) the Management Report of the Directors,
 - b) the Report of the Auditor;
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st March, 1997;
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st March, 1997;
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders;
5. To elect the Auditor to serve until the next Annual General Meeting of shareholders;
6. Any other business.

Luxembourg, 30th May, 1997.

Notes:

1. A member entitled to attend and vote is entitled to appoint one or more proxies to attend and on a poll vote instead of him. A proxy need not also be a member of the Corporation.
2. The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.
3. To be valid, forms of proxy must be lodged with the Registered Office of the Corporation not later than 48 hours before the time at which the meeting is convened.

I (02779/000/30)

The Board of Directors.

PROMOINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 17.714.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 30 juin 1997 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) Rapport du commissaire de surveillance;
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) Divers.

I (02587/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 1996.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 1996 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs, Commissaire aux Comptes et au Réviseur d'Entreprises.
4. Elections statutaires des Administrateurs, du Commissaire aux Comptes et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

I (02615/521/16)

Le Conseil d'Administration.

QUILMES INDUSTRIAL, Luxembourg Limited Holding Company.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

The shareholders are herewith convened to attend as of Friday, June 27, 1997 at 10.00 a.m. at the premises of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Building «L'Indépendance», 69, route d'Esch in Luxembourg, the

ORDINARY GENERAL MEETING

for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor and approval of the accounts;
2. Report of the Independent Auditors on the financial year 1996 and approval of the consolidated accounts;
3. Remuneration of the Board of Directors;
4. Appropriation of profits;
5. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
6. Acquisition of own shares;
7. Appointment of a Statutory Auditor.
Appointment of Independent Auditors for the consolidated financial statements;
8. Vote on any other business proposed by the Board of Directors.

The resolutions on the agenda of the Ordinary General Meeting do not require a special quorum and will be adopted if they are voted upon by the majority of the shareholders present or represented.

The full text of the resolutions as well as all other documents relating to this General Meeting of shareholders shall be obtained at the Registered Office of the Company, at BANQUE SIFAS, 243, boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème} or at BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

In order to attend this meeting, the shareholders shall deposit their ordinary shares with banks or financial institutions in Luxembourg or abroad or at the Registered Office of the Company before June 23. The attendance list will be closed at that date.

Proxies shall be received by that date at the latest.

The notice for this meeting is given in accordance with article 18 of the Articles of Incorporation.

I (02834/000/30)

The Board of Directors.

SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.674.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 30 juin 1997 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) Rapport du commissaire de surveillance;
- c) Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) Divers.

I (02586/045/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO CAPITOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.753.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Divers.

II (02620/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.861.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juin 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (02621/005/15)

Le Conseil d'Administration.

IVI - INTERNATIONAL VENTURE INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 21.416.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 1997 à 9.00 heures à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Pour être admises à l'assemblée, les actions au porteur devront être déposées pour le 26 juin 1997 au plus tard au siège de la société. Le récépissé vaudra tiquet d'admission.

II (01814/250/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMOCAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.586.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 1997 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02047/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PA. FI. FRANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.618.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 1997 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02049/526/16)

Le Conseil d'Administration.

DENARIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.316.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 1997 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02050/526/14)

Le Conseil d'Administration.

13818

GARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.495.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02075/534/17)

Le Conseil d'Administration.

COULY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.233.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 juin 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02200/502/17)

DOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.396.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 juin 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02201/502/17)

INCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (02468/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ICARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.948.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 1997 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02467/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 40.635.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 1997 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

II (02343/660/15)

Le Conseil d'Administration.

INVINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1997 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

II (02344/660/15)

Le Conseil d'Administration.

13820

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 1997 à 15.00 heures à l'Immeuble «l'Indépendance» de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (02376/006/15)

Le Conseil d'Administration.

APIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 28.782.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1997 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1997.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

II (02380/660/15)

METAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 1997 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02469/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SYRACUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.803.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 19 juin 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02470/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 juin 1997 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02505/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature***MEACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.300.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 juin 1997 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02506/008/17)

*Le Conseil d'Administration
Signature***INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (02507/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SAILBOAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 1997 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

II (02616/521/13)

Le Conseil d'Administration.

FIJARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02601/506/15)

Le Conseil d'Administration.

INVALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.936.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02603/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SIRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02604/506/16)

Le Conseil d'Administration.

13823

ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.706.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 1997 à 11.00 heures au siège, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- Affectation du résultat au 31 décembre 1996;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02537/531/18)

Le Conseil d'Administration.

JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Moutfort, 2, rue Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 39.722.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1996.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (02622/698/17)

Le Conseil d'Administration.

AGRICOLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.306.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de AGRICOLUX, Société Anonyme qui se tiendra le vendredi 20 juin 1997 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Réviseur Indépendant,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur Indépendant.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02625/009/17)

Le Conseil d'Administration.

COLUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.295.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, le mardi 17 juin 1997 à 10.00 heures, avec le suivant

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
2. Affectation du résultat de l'exercice 1995.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés anonymes.
6. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

II (02592/687/23)

SIRTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.010.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de SIRTES S.A., Société Anonyme qui se tiendra le vendredi 20 juin 1997 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02626/009/17)

Le Conseil d'Administration.

NOMINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 juin 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1996.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (02628/698/17)

Le Conseil d'Administration.
